



Référence courrier : MAN2025-1

Mandelieu, le 07 juillet 2025

De : Commission régionale running et le secrétariat de la Ligue d'Athlétisme Région Sud.

A : clubs de la Ligue d'Athlétisme Région Sud.

Objet : Règlement sportif du championnat régional et de la demi-finale des championnats de France de 5 km 2025.

Demi-finales du Championnat de France et championnat Régional du 5 km

Saison Sportive 2025 - 2026

1. Nature de la Compétition

La Ligue d'Athlétisme Région Sud a décidé d'attribuer le championnat régional de 5 km à l'organisation de la compétition des Boucles Laurentines. Il se déroulera le 28 septembre 2025. Ce 5 km sera également support des demi-finales des championnats de France des 5 km et il est donc qualificatif pour les championnats de France qui auront lieu à Fréjus le 26 octobre 2025 (voir Annexe en fin de document pour les informations spécifiques de ces demi-finales).

Le club organisateur est le Stade Laurentin Athlétisme

Téléphone : 04 89 97 39 19

Adresse : Gymnase municipal parc François Layet

06700 Saint Laurent du Var

Site web : sl-athle.clubeo.com

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue.

Elle sera organisée par la ligue Région Sud, conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories, U18, U20, U23, Seniors à Masters 10 peuvent y participer.



Ligue d'Athlétisme Région Sud

Siège Sportif et Technique

Maison régionale des Sports,

809 bd des Ecoreuils - 06210 Mandelieu

tel : 04-92-97-49-77

mail : mandelieu@lapaca.fr

Site internet. www.ligueathlétismepaca.athle.fr



2. Implantation-programme

- Date : Dimanche 28 septembre 2025 à Saint Laurent du Var
- Heure de départ du 5km : 9h00
- Le départ de cette épreuve sera donné avenue de Verdun
- L'arrivée se fera avenue Eugène Donadei
- Un sas préférentiel est prévu pour les athlètes participant au championnat régional

ATTENTION : pour les athlètes licenciés dans la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud, les inscriptions pour le championnat régional et la demi-finale ne doivent pas se faire par le site de l'organisateur.

3. Règlementation et dispositions générales du championnat Régional

- Le championnat régional des 5 km est ouvert à tous les athlètes Licenciés Compétition de la ligue Région Sud (la licence compétition acquise au plus tard la veille de la date de ce championnat).
- Cette compétition est aussi dénommée championnat régional Sud de 5 km.
- L'engagement est gratuit pour les athlètes participant au championnat régional (détenteur d'une licence compétition). Il doit être effectué à partir du site internet de la ligue par les clubs (point 4.)
- Le port du maillot du club est obligatoire et doit être visible tout au long de la compétition.
- Le dossard est porté sur le maillot du club et visible tout au long de la course (Rappel : le porte dossard est interdit sur les courses routes (sauf 100km et 24 h).
- L'accès au sas préférentiel sera possible pour les licenciés compétition, inscrits pour ce championnat (dossard championnat et maillot du club).

4. Engagements

L'engagement des athlètes possédant une licence Compétition (valide) sera effectué par le club. Il se fera UNIQUEMENT sur le site internet de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud.

Ouverture des inscriptions le 07 septembre 2025 et fermeture le mercredi 25 septembre 2025 à 23h 59.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés « COMPETITION » dans un club de la Ligue Région Sud.

Ne seront retenus dans le classement du championnat que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

La plateforme d'engagement sera accessible via le site officiel de la ligue :

<http://ligueathletismepaca.athle.fr/asp.net/espaces.engage/engage.aspx>

Attention : les athlètes licenciés dans un club n'appartenant pas à la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud pourront participer à la demi-finale mais pas au championnat régional. Ils devront s'inscrire via le site internet de l'organisateur.

5. Titres décernés et classements (Ligue d'Athlétisme Région Sud)

Conformément à la réglementation, le classement est établi au temps officiel.

5.1 Classements individuels.

Seuls les athlètes de nationalité française peuvent se voir décerner un titre individuel.

- Les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch.
- Le 1er de chaque catégorie de Junior à master 10 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion régional et une médaille. (Possibilité de cumul avec le classement scratch).

5.2 Classements par équipes.

- Classement par équipe Mixte : se fait par l'addition des temps des 3 premiers athlètes d'un même club avec au minimum 1 homme et/ou 1 femme dans l'équipe.

Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club (avec au minimum 1 homme et 1 femme). Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le temps du 3^e arrivant sera déterminant.

Le nombre d'athlètes étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à un par équipe.

Le nombre d'athlètes mutés en application des Règlements Généraux de la FFA est limité à un par équipe.

6. Litiges pour le championnat Régional de 5 km

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seule habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suivent l'affichage des résultats.

7. Droit à l'image.

La ligue d'athlétisme informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

Lors de l'inscription à ce championnat par le club, les athlètes acceptent ce règlement.

8. Demi-finale des championnats de France

[Voir circulaire N°19 du 28 mai 2025.](#)

Les demi-finales permettent d'obtenir une qualification en réalisant des minimas B. (Voir le tableau ci-dessous)
Elles sont ouvertes à tous les athlètes licenciés compétition, à minima la veille de la date de la demi-finale, y compris pour les athlètes ayant déjà acquis leur qualification par la réalisation des minima A sur les épreuves précédemment décrites durant la période déterminée.

L'engagement n'est pas soumis à la domiciliation du club ou de l'athlète qui peut choisir librement la demi-finale de la ligue de son choix. Un athlète peut participer à une ou plusieurs demi-finales de son choix.

Les Ligues sont libres de créer une ou deux épreuves sur leur territoire et de s'appuyer sur des courses existantes. Les critères d'organisation à respecter relèvent du cahier des charges des courses à label.

Sont qualifiés pour la finale des championnats de France, les athlètes ayant réalisé les minimas B définis par la DTN sur une demi-finale qui devra se dérouler entre le 6 septembre 2025 et le 5 octobre 2025.

Les demi-finales ne donnent pas droit à de classement spécifique, ni de podium, ni de titre !

Minima B à réaliser sur les demi-finales, pour se qualifier à la finale (championnats de France).

CATEGORIE	HOMMES	FEMMES
U18	18'45''	23'00''
U20	18'15''	22'30''
U23	17'30''	21'45''
Seniors	17'00''	21'15''
Master 0	17'30''	21'45''
Master 1	18'00''	23'00''
Master 2	18'30''	24'00''
Master 3	19'30''	24'30''
Master 4	20'00''	25'30''
Master 5	22'00''	26'00''
Master 6	23'00''	27'30''
Master 7	24'30''	29'00''
Master 8	26'00''	31'00''
Master 9	27'30''	32'00''
Master 10	29'00''	33'30''

P/O la présidente Isabelle Armand

Le secrétaire général de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, Jérôme NICAULT

